

COMITE SYNDICAL DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUICHE

Mardi 30 janvier 2024 – 18h00 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Jean-Philippe BALLOT, M. Jean-Luc BEAUFILS, Mme Brigitte CHOQUET, M. Karim BOUNAB, M. Pierre COUPRIT, M. Sébastien GOURDEL, Mme Martine GRESSANT, M. Hervé HAREL, Mme Véronique HELLEUX, M. Philippe JIDOUARD, M. Frédéric LEVEILLE, M. Alain LOLIVIER, M. Gilles MALLET, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, M. Hubert SEJOURNE, M. Philippe VAN-HOORNE.

Etaient excusés : M. Jean-Marie GOUSSIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie GAYON, M. Michel LERAT, M. Dominique NETZER qui a donné pouvoir à M. Hervé HAREL.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 17

Nombre de pouvoirs : 2

M. Alain LOLIVIER est désigné secrétaire de séance.

Le Président, Frédéric LEVEILLE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2023

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la note de synthèse.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 5 décembre 2023.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024 – 01 – 01

OBJET : EVALUATION DU SCOT A 6 ANS – CHOIX DU PRESTATAIRE

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le Comité Syndical du PETR réuni le 5 décembre 2023 a approuvé le lancement d'une « évaluation à 6 ans » du SCOT du P2AO, et a approuvé le lancement d'une consultation pour retenir un prestataire afin de réaliser cette évaluation.

L'objectif de cette analyse est d'évaluer si les objectifs et les orientations du SCOT, que les élus ont fixés dans la stratégie territoriale, sont atteints. Elle doit également permettre d'identifier les éventuels points de vigilance, et d'envisager d'apporter, si nécessaire, des corrections ou compléments au dossier qui avait été initialement approuvé pour permettre d'atteindre ces objectifs et ces orientations.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le PETR devra délibérer avant le 18 décembre 2024 pour valider cette évaluation à 6 ans et ce bilan d'application, et se prononcer sur le maintien en vigueur du SCoT ou sur sa révision.

Conformément à la décision du dernier Comité Syndical, une consultation de différents prestataires a été lancée le 11 décembre 2023, sous forme de mise en concurrence simplifiée pour un budget estimé entre 20 000 € et 30 000 € HT.

Un cahier des charges a été adressé à différents bureaux d'études en urbanisme : Citadia, GéoStudio, Ville Ouverte, Rouge Vif Territoires, Atopia Conseil, et SIAM Urba.

La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 15 janvier 2024 à 18 h.

A cette date, le PETR a reçu les 2 offres suivantes : Citadia, et GéoStudio / Gama Environnement

Concernant le prix, les offres reçues sont les suivantes :

GEOSTUDIO et GAMA			Nb jours	PRIX HT	
phase 1 : mise en place méthode et collecte de données			10	6 000 €	
phase 2 : Analyse des données			30	18 000 €	
Phase 3 : Echanges avec les PPA			5	3 000 €	
phase 4: Finalisation du bilan			4	2 400 €	Moy/jours:
Total			49	29 400 €	600 €
CITADIA					
Etape 1: Construction du dispositif d'évaluation			3,5	2 600 €	
Etape 2: Recueil et analyse de la trajectoire territoriale			13	9 700 €	
Etape 3: Partager et communiquer auprès des acteurs du territoire			13	9 600 €	
Etape 4: Approuver le bilan d'application du SCoT			1,5	1 250 €	Moy/jours:
Total			31	23 150 €	747 €

L'analyse détaillée du contenu des 2 offres amène les éléments suivants :

. GéoStudio et Gamma Environnement :

- Points positifs : Une équipe qui intègre des spécialistes en environnement et une bonne expérience en matière d'élaboration de PLU(i).
- Points négatifs : Une analyse et collecte des données conséquente pour un bilan d'application du SCOT, peu adaptée à la demande. Peu de références de missions d'études pour des SCOT. Un coût global plus élevé.

. Citadia :

- Points positifs : Un travail axé sur l'analyse et l'élaboration de documents de recommandation et de communication, qui semble bien répondre au principe du bilan d'application. Des expériences de bilan menés pour d'autres SCOT.
- Points négatifs : Un coût horaire un peu élevé.

Après analyse des offres en interne, et avec un échange avec les services urbanisme des CdC du PETR, les notes proposées pourraient être les suivantes :

Pondération :	15%	15%	10%	60%	NOTE finale	Rang
Critères :	Compétence	Méthodologie	Délais et calendrier	Prix	/100	
GEOSTUDIO et GAMA	13	13	10	47	83,2	2
CITADIA	15	15	10	60	100,0	1

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'attribuer les notes ci-dessus aux 2 offres reçues de Citadia et Géostudio / Gama Environnement,
- De sélectionner l'offre de Citadia pour mener la mission du bilan d'application du SCOT du P2AO,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette mission d'évaluation.

DELIBERATION N° 2024 – 01 – 02

OBJET : ORGANISATION TOURNEE ITINERANTE MULTISERVICES – CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Comité Syndical du PETR réuni le 5 décembre 2023 a approuvé la mise en place d'une tournée itinérante multiservices sur le territoire du PETR en 2024, et il a approuvé le lancement d'une consultation pour retenir un prestataire afin d'organiser cette tournée itinérante.

Conformément à la décision du dernier Comité Syndical, une consultation de différents prestataires a été lancée le 6 décembre 2023, par mail.

Un cahier des charges a été adressé à : Insite, Expériences Communes, Ville à Joie, et Bouge ton Coq.

La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 12 janvier 2024 à 16 h.

A cette date, le PETR a reçu 2 réponses :

- Une réponse d'Ulysse BLAU (Expériences Communes) indiquant qu'il ne pourrait pas répondre à notre consultation, retenu par d'autres projets.
- Une réponse complète et conforme de Marius DRIGNY, Fondateur et Président de Ville à Joie, comportant toutes les pièces demandées, et un dossier de candidature complet et conforme.

Détails et analyse de la réponse de « Ville à Joie » :

Critères d'analyses	Commentaires	Note / 100
Prix de la prestation (40%)	32 000 € HT / 38 400 € TTC Coût conforme à l'estimatif proposé par le comité syndical du 5 décembre 2023	40
Méthodologie et moyens des actions proposées (60%)	La méthodologie est adaptée et intéressante : basée sur un travail partenarial, une organisation / installation de l'événement pris en charge par l'équipe Ville à Joie, un programme de communication et de promotion au plus près de la population, calendrier compatible avec les prérogatives de la commande du P2AO, expérience de l'équipe en matière d'organisation de tournées. Les moyens techniques et humains proposés semblent suffisants par rapports aux besoins.	60
TOTAL		100

Une présentation plus détaillée a été faite lors de la réunion, ainsi qu'un point sur les communes candidates qui se sont manifestées pour accueillir cette tournée au printemps 2024 : St-Georges-d'Annebecq, St-Brice-sous-Rânes, Occagnes, Le Merlerault, St-Evroult-Notre-Dame-du-Bois / La Gonfrière, Crulai, Les Aspres.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'attribuer la note ci-dessus à la proposition de Ville à Joie,
- De retenir Ville à Joie pour l'organisation de la tournée itinérante multiservices 2024, pour un cout de 32 000 € HT, soit 38 400 € TTC, et d'inscrire les crédits nécessaires au compte 611 du budget 2024,

- De solliciter une aide Leader à hauteur de 80 % du coût TTC, soit une demande de subvention de 30 720 €,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette action.

DELIBERATION N° 2024 – 01 – 03
OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 DU PETR

Le Président aborde le premier point financier avec le compte de gestion 2023 du PETR.
Le compte de gestion 2023 a été transmis au PETR par le SGC de Flers. Il retrace les opérations de l'année réalisées en dépenses et en recettes.
Le compte de gestion est présenté et détaillé lors du Comité Syndical.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 061034

ETABLISSEMENT : PETR PAPAO-PAYS D OUCHE

ETAT : II-1

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FLERS

Résultats budgétaires de l'exercice

81300 - PETR PAPAO-PAYS D OUCHE

Exercice 2023

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	408 318,93	905 567,50	1 313 886,43
Titres de recette émis (b)	152 853,82	577 321,75	730 175,57
Réductions de titres (c)	53 698,32		53 698,32
Recettes nettes (d = b - c)	99 155,50	577 321,75	676 477,25
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales(e)	133 500,00	905 567,50	1 039 067,50
Mandats émis (f)	147 823,90	453 999,85	601 823,75
Annulations de mandats (g)	53 698,32	108,00	53 806,32
Dépenses nettes (h = f - g)	94 125,58	453 891,85	548 017,43
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 029,92	123 429,90	128 459,82
(h - d) Déficit			

4

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 061034

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FLERS

ETABLISSEMENT : PETR PAPAO-PAYS D OUCHE

ETAT : II-2

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets
des services non personnalisés**

81300 - PETR PAPAO-PAYS D OUCHE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	275 804,39		5 029,92		280 834,31
Fonctionnement	-64 194,27		123 429,90		59 235,63
TOTAL I	211 610,12		128 459,82		340 069,94
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	211 610,12		128 459,82		340 069,94

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2023 du Comptable public du PETR.

DELIBERATION N° 2024 – 01 – 04
OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU PETR

Le document budgétaire, adressé aux membres, comprend une synthèse du Compte Administratif 2023 du PETR, ainsi que le détail des postes comptables (prévu et réalisé 2023).

Le compte administratif 2023 est présenté et détaillé en Comité Syndical.

Pour le vote du compte administratif, le Président Frédéric LEVEILLE, sort de la salle.

Le 1^{er} Vice-Président, Philippe VAN-HOORNE, fait procéder au vote sur le compte administratif.

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Résultat au 01/01/2023		Résultat de Fonctionnement N-1	
Excédent	275 804,39 €	Résultat Fonctionnement 2022	- 64 194,27 €
Déficit	- €	Affectation à l'investissement	- €
Année 2023		Affectation en déficit reporté	- 64 194,27 €
Recettes	99 155,50 €	Reprise au 01/01/2023	
Dépenses	94 125,58 €	Excédent	- €
Résultat année 2023	5 029,92 €	Déficit	- 64 194,27 €
Résultat au 31/12/2023		Année 2023	
Excédent	280 834,31 €	Recettes	577 321,75 €
Déficit	- €	Dépenses	453 891,85 €
		Résultat année 2023	123 429,90 €
		Résultat au 31/12/2023	
		Excédent	59 235,63 €
		Déficit	- €

5

FONCTIONNEMENT 2023				
DEPENSES		BP 2023	Réalisé 2023	
		905 567,50	453 891,85	
O11	Charges à caractère général	164 700,00	105 758,72	
O12	Charges de personnel et frais assimilés	240 550,00	228 883,03	
65	Autres charges de gestion courante	430 308,69	113 435,56	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	
O23	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	
2	Déficit de fonctionnement reporté N-1	64 194,27	0,00	
O42	Opérations d'ordre - dotations aux amortissements	5 814,54	5 814,54	
RECETTES		BP 2023	Réalisé 2023	Reste à percevoir 2023
		905 567,50	577 321,75	292 392,49
70	Produits des services du domaine et ventes directes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	905 467,50	568 241,49	292 392,49
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,77	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	251,29	0,00
O13	Atténuations de charges	0,00	8 828,20	0,00
OO2	Résultat de fonctionnement reporté N-1	0,00	0,00	0,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
			Résultat de fonctionnement	Résultat avec intégration des restes à percevoir
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023			123 429,90 €	415 822,39 €
Résultat de clôture 2023 (avec report N-1)			59 235,63 €	351 628,12 €

INVESTISSEMENT 2023				
DEPENSES		BP 2023	Réalisé 2023	Reste à réaliser 2023
		133 500,00	94 125,58	25 000,00
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	964,14	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	126 500,00	93 161,44	25 000,00
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
RECETTES		BP 2023	Réalisé 2023	Reste à percevoir 2023
		408 318,93	99 155,50	25 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	200,00	179,52	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	126 500,00	93 161,44	25 000,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté N-1	275 804,39	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre transferts entre sections	5 814,54	5 814,54	0,00
			Résultat d'investissement	Résultat avec intégration des restes à réaliser
Résultat d'investissement de l'exercice 2023			5 029,92 €	5 029,92 €
Résultat de clôture 2023 (avec report N-1)			280 834,31 €	280 834,31 €

RESULTAT GLOBAL 2023	Résultat global
Résultat de l'exercice 2023	128 459,82 €
Résultat de clôture 2023 (avec report N-1)	340 069,94 €

6

Le compte administratif présente un résultat global de l'exercice 2023 de + 128 459,82 € (résultat de + 8 010,05 € en 2022).

En intégrant les reports de l'année 2022, le compte administratif présente un résultat global de clôture de l'exercice 2023 de + 340 069,94 € (+ 211 610,12 € en 2022).

Les restes à réaliser en investissement pour 2024 sont équilibrés (comptes de tiers pour reversement subvention FNCCR).

Les subventions restant à percevoir se montent à 292 392,49 € au 31 décembre 2023 (424 000,00 € en fin 2022).

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Vice-président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif 2023 du PETR, signé par les membres présents.**

DELIBERATION N° 2024 – 01 – 05
OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Président propose ensuite de passer à l'affectation du résultat.

Le compte administratif 2023 présente un résultat de fonctionnement excédentaire de + 59 235,63 €.

La section d'investissement présente un excédent de 280 834,31 €.

Les restes à réaliser en section d'investissement sont équilibrés.

Il n'est pas nécessaire d'exécuter de virement à la section d'investissement.
Il convient d'affecter un excédent reporté de + 59 235,63 €.

Résultat d'exploitation 2023	59 235,63 €
Excédent d'investissement 2023	280 834,31 €
Restes à réaliser 2023	- €
Virement à la section d'investissement	- €
Affectation en excédent reporté	59 235,63 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat 2023 de + 59 235,63 € au compte suivant : compte 002 - excédent de fonctionnement reporté.

DELIBERATION N° 2024 – 01 – 06
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 DU PETR

Le Président rappelle que le Comité Syndical du PETR a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire 2024 le 5 décembre 2023.

Conformément à la réglementation, le budget doit être voté dans les 2 mois suivant ce DOB.

Le budget primitif 2024 présenté et détaillé en Comité Syndical est le suivant :

BUDGET PRIMITIF 2024 PETR				
Synthèse				
FUNCTIONNEMENT 2024				
DEPENSES		RECETTES		
O11	Charges à caractère général	156 100,00	70 Produits des services du domaine et ventes diverses	0,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	243 550,00	74 Dotations et participations	861 019,63
65	Autres charges de gestion courante	516 075,50	75 Autres produits de gestion courante	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77 Produits exceptionnels	0,00
O23	Virement à la section d'investissement	0,00	O13 Atténuations de charges	0,00
O02	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	O02 Résultat de fonctionnement reporté	59 235,63
O42	Opérations d'ordre - dotation aux amortissements	4 529,76	O42 Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
TOTAL		920 255,26	TOTAL	920 255,26
Budget fonctionnement en équilibre			- €	
INVESTISSEMENT 2024				
DEPENSES		RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	43 000,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	200,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	13 Subventions d'investissement	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	25 000,00	45 Comptabilité distincte rattachée	25 000,00
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00	O21 Virement de la section de fonctionnement	0,00
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	OO1 Résultat d'investissement reporté	280 834,21
			O40 Opérations d'ordre - dotation aux amortissements	4 529,76
TOTAL		72 000,00	TOTAL	310 563,97
Budget investissement en sur-équilibre			238 564 €	
PREVISION DEPENSES TOTALES		992 255,26 €	PREVISION RECETTES TOTALES	1 230 819,23 €

Les membres échangent sur la rémunération des agents et les primes existantes, et proposent la mise en place du RIFSEEP. Ce sujet sera préparé pour être présenté au prochain Comité Syndical.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2024 du PETR,
- D'approuver l'appel à contribution 2024 auprès des 3 Communautés de Communes, sur la base d'une contribution inchangée à 2 € / habitant sur la base de la population totale,
- D'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

DELIBERATION N° 2024 – 01 – 07

OBJET : DEMANDES DE FINANCEMENTS LEADER POUR L'INGENIERIE 2024

En accompagnement du vote du budget primitif 2024, le PETR doit formaliser la sollicitation des aides européennes Leader nécessaires à l'exercice 2024.

Il convient donc de délibérer sur les demandes de financements Leader suivantes :

- Animation Leader 2024 :

Le dossier du financement de l'animation du programme Leader sur 2024 permettra d'apporter un financement sur les postes dédiés à l'animation et à la gestion du programme européen Leader, à savoir 2,3 ETP répartis sur 3 agents (1 temps plein et 2 temps partiels), conformément à l'engagement du PETR inscrit dans les conventions de mise en œuvre du programme Leader.

Ces agents sont mobilisés sur la clôture du programme 2015-2022 (montage des derniers dossiers, instruction, programmation, paiements, clôture du programme, évaluation, ...), et sur le démarrage du programme 2023-2027 (lancement du programme, communication, traitement des premiers dossiers, Comité de Programmation, ...).

Pour 2024, l'animation Leader est répartie sur les deux programmes. C'est en effet une année transitoire où il faut achever le programme en cours (0,65 ETP) et démarrer le programme suivant (1,65 ETP).

Programme Leader 2015-2022 : le montant total éligible du dossier comprend 32 527,95 € de dépenses. Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 6 505,59 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 26 022,36 €.

Programme Leader 2023-2027 : le montant total éligible du dossier comprend 93 818,56 € de dépenses. Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 18 763,71 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 75 054,85 €.

- Animation OCM 2024 :

Le PETR a mis en place une action de modernisation du commerce et de l'artisanat, destinée à soutenir la vitalité du tissu commercial et artisanal sur l'ensemble du territoire.

Cette thématique est celle de la fiche action 1 du programme Leader 2023-2027 « Soutenir l'entrepreneuriat, l'innovation et la structuration de filières ».

Afin de financer une part de l'ingénierie mobilisée par le PETR sur l'animation de l'OCM et le dispositif OSE, le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 1 ETP sur l'OCM, réparti sur 3 agents.

Le montant total éligible du dossier comprend 53 652,76 € de dépenses.

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 10 730,55 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 42 922,20 €.

- Animation Rando 2024 :

Le PETR a initié avec les 3 CdC une réflexion sur la refonte de l'offre en matière de circuits de randonnée afin de rationaliser et d'améliorer l'offre, en expérimentant dans un premier temps un travail sur une sélection restreinte de circuits répondant à un classement « premium », afin de proposer de nouveaux services sur ces circuits qualitatifs.

Dans un second temps, selon les retours de l'expérimentation, le travail d'amélioration pourra être étendu à d'autres circuits.

Le PETR coordonne les travaux menés avec les 3 CdC.

Cette thématique est éligible à la fiche action 3 du programme Leader 2023-2027 « Soutenir la préservation et la mise en scène des patrimoines ».

Afin de financer une part de l'ingénierie mobilisée par le PETR sur l'animation de cette action, le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 0,4 ETP sur l'expérimentation de circuits premium.

Le montant total éligible du dossier comprend 26 813,68 € de dépenses.

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 5 362,74 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 21 450,94 €.

- Animation Vélo 2024 :

Le PETR a mis en place un Schéma directeur vélo. Suite à ce schéma, le PETR accompagne les projets de voies vélo qui émergent sur le territoire.

Cette thématique est celle de la fiche action 2 du programme Leader 2023-2027 « Soutenir une offre de services cohérente, accessible, adaptée aux besoins de proximité de la population ».

Afin de financer une part de cette ingénierie mobilisée par le PETR sur le vélo, le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 0,1 ETP réparti sur 1 agent.

Le montant total éligible du dossier comprend 6 713,85 € de dépenses.

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 1 342,77 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 5 371,08 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de financement de ces 5 dossiers,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'animation du programme Leader 2024, pour un montant de 26 022,36 € sur le programme 2015-2022,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'animation du programme Leader 2024, pour un montant de 75 054,85 € sur le programme 2023-2027,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'animation OCM 2024, pour un montant de 42 922,20 € sur le programme 2023-2027,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'animation Rando 2024, pour un montant de 21 450,94 € sur le programme 2023-2027,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour l'animation Vélo 2024, pour un montant de 5 371,08 € sur le programme 2023-2027,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces 5 dossiers.**

DELIBERATION N° 2024 – 01 – 08
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Le rapport d'activité 2023 du PETR sera diffusé et présenté lors de la réunion du Comité Syndical. Cette présentation permettra de faire le lien avec les actions en cours poursuivies sur 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le rapport d'activité 2023 du PETR.**

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, le Président clôt la séance à 19 h 15.